

dit que personne ne doit être baptisé, si ce n'est à l'âge ou le Christ fut baptisé, ou à l'article même de la mort; qu'il soit anathème. — Si quelqu'un dit que les enfants, par cela qu'ils n'ont pas la foi en acte après le baptême reçu, ne doivent pas être réputés au nombre des fidèles, et pour cette raison doivent être rebaptisés quand ils sont parvenus à l'âge de discrétion; ou qu'il vaut mieux ne pas les baptiser que de les baptiser dans la foi générale de l'Eglise, sans qu'ils croient par un acte propre; qu'il soit anathème. »

— Des effets du baptême. Les effets attribués au baptême par la doctrine catholique sont de trois sortes : 1° l'effacement du péché originel; 2° la rémission des péchés actuels; 3° l'impression dans l'âme du baptisé d'un caractère surnaturel indélébile. L'Eglise catholique nous enseigne : — Que le baptême est la porte de la vie surnaturelle de l'âme, et des autres sacrements; — Que, bien administré à l'enfant, il efface pour toujours en lui le péché originel, le fait chrétien et enfant de l'Eglise; — Que par le baptême sont remis, avec le péché originel, tous les péchés actuels; — Que par le baptême est remise non-seulement la peine éternelle, mais aussi toute la peine temporelle que le sujet peut mériter; d'où cette conséquence, que l'on ne doit imposer au baptisé aucune satisfaction; — Que trois sacrements, le baptême, la confirmation et l'ordre impriment dans l'âme un caractère spirituel indélébile, qui ne permet pas de les réitérer; — Que tous ceux qui sont baptisés, enfants ou adultes, sont lavés au même degré de la tache originelle et reçoivent le même caractère, mais que la grâce est plus ou moins grande dans les adultes selon les dispositions; — Qu'il est faux que tous les péchés commis après le baptême soient ou remis ou rendus véniels par le seul souvenir et la seule foi du baptême reçu; — Qu'il est faux que le baptême, une fois reçu valablement, doive être réitéré à celui qui a renié la foi chrétienne, quand il se convertit; — Que le baptême ne fait point mourir au péché jusqu'au point d'enlever la concupiscence; — Que, si le baptême est reçu valablement, mais avec de mauvaises dispositions, par un sujet adulte, les effets du sacrement revivent lorsque les mauvaises dispositions viennent à cesser.

— De la nécessité du baptême. La nécessité du baptême résulte logiquement des effets que l'Eglise catholique lui attribue; le sacrement qui efface le péché originel doit être évidemment réputé nécessaire pour faire participer à la rédemption. Plusieurs textes du Nouveau Testament peuvent être invoqués en faveur de cette nécessité. « Prêchez l'Evangile à toute créature, dit Jésus-Christ dans l'Evangile de Marc; celui qui croira et sera baptisé sera sauvé, celui qui ne croira pas sera condamné. » Saint Paul nous enseigne « que Dieu nous a sauvés par le bain de la régénération et le renouvellement du Saint-Esprit. » Le concile de Trente, après avoir décidé qu'Adam a transmis à tout le genre humain, non-seulement la nécessité de souffrir et de mourir, mais encore le péché, qui est la mort de l'âme, enseigne que ce péché ne peut être effacé que par les mérites de Jésus-Christ, et que ces mérites nous sont appliqués par le baptême; que, depuis la promulgation de l'Evangile, l'homme ne peut pas passer de l'état de péché à l'état de grâce sans le baptême, ou sans le désir de le recevoir; en conséquence, il dit anathème à quiconque soutient que ce sacrement n'est pas nécessaire au salut : « Si quelqu'un, dit-il, prétend que le baptême est libre, c'est-à-dire n'est pas nécessaire au salut; qu'il soit anathème. (Si quis dixerit baptismum liberum esse, hoc est non necessarium ad salutem, anathema sit.) »

Il faut remarquer que le concile de Trente déclare que l'homme ne peut pas passer de l'état du péché à l'état de grâce sans le baptême ou sans le désir de le recevoir; en effet l'on a toujours cru dans l'Eglise que la foi jointe au désir du baptême peut tenir lieu de ce sacrement, lorsqu'il y a impossibilité de le recevoir. On n'a jamais douté du salut des catéchumènes morts sans avoir pu obtenir cette grâce. On a jugé encore que le martyre opérât le même effet à l'égard de ceux qui mouraient pour Jésus-Christ; c'est dans cette croyance que l'Eglise rend un culte aux saints Innocents. De là la distinction faite par les théologiens de trois espèces de baptêmes, savoir : le baptême de désir (*baptismus flaminis*), le baptême de sang ou le martyre (*baptismus sanguinis*), et le baptême d'eau (*baptismus aquæ*).

— Du sort des enfants morts sans baptême. V. PÉCHÉ ORIGINEL.

II. — DOCTRINES DE DIVERSES SECTES CHRÉTIENNES SUR LE BAPTÊME. Le baptême a été rejeté par plusieurs sectes hérétiques des premiers siècles, telles que les *marcois*, les *valentiniens*, les *quintiliens*, qui pensaient tous que la grâce, étant un don spirituel, ne pouvait être communiquée ni exprimée par des signes sensibles. Les *séleuciens* et les *hermiens* changeaient la matière du sacrement; ils ne voulaient pas qu'on le donnât avec de l'eau; ils employaient le feu, sous prétexte que saint Jean-Baptiste avait assuré que le Christ baptiserait ses disciples dans le feu. D'autres en altéraient la forme. Ménandre baptisait en son propre nom; les *éluséens* invoquaient les démons; les *montanistes* joignaient le nom de Montan, leur chef, et de Priscille, leur prophétesse, aux noms

du Père et du Fils. Les *sabelliens*, les disciples de Paul de Samosate, les *eumoniens*, et quelques autres hérétiques qui repoussaient la Trinité, ne baptisaient point au nom des trois personnes divines.

Au moyen âge, nous voyons un grand nombre de sectes, *manichéens*, *cathares*, *patarins*, *bulgares*, *albiges*, s'attaquer au baptême de l'Eglise; c'était, disaient-ils, un simple baptême d'eau pure, incapable de communiquer le Saint-Esprit au néophyte, et par conséquent fort inférieur au sacrement de l'imposition des mains, appelé par eux le baptême spirituel. Aussi rebaptisaient-ils les catholiques qui embrassaient leurs doctrines, en invoquant sur eux le Saint-Esprit, en psalmodiant l'oraison dominicale, et en leur imposant les mains. Les *pétrubrusiens*, les *heuriens* et les *vaudois* rejetaient le baptême des enfants comme inutile, les enfants ne pouvant avoir la foi requise. Les *béguins*, les *lollards* et d'autres mystiques n'admettaient aucun sacrement, parce que, selon eux, les sacrements étaient bons pour des enfants, et non pour des adultes en religion. Wiclef, Jean Huss enseignèrent que le baptême, au moins celui des enfants, n'est point absolument nécessaire au salut.

Nous arrivons à la grande révolution religieuse du xvi^e siècle, au protestantisme. Luther accepta, après quelques vacillations dans ses opinions, la théorie augustinienne du baptême, telle qu'elle avait été modifiée par saint Thomas d'Aquin. Saint Augustin soutenait que la foi est indispensable pour jouir des bienfaits attachés au baptême, mais que cette foi, qui ne peut exister chez le nouveau-né, peut être suppléée par celle des parents et des parrains, ou plutôt par celle de toute l'Eglise. Saint Thomas fit un pas de plus, il prétendit que l'efficacité du baptême dépend de la foi des enfants eux-mêmes, et non d'une foi étrangère. Luther admit cette idée d'une foi qui sommeille dans l'enfant. « On n'opposera, dit-il, qu'il faut croire pour être baptisé et sauvé, et que le nouveau-né ne saurait avoir de foi personnelle. Mais cela ne me touche en rien. Comment, en effet, prouver que le nouveau-né n'a pas la foi? Est-ce parce que, privé de la parole, il ne peut exprimer cette foi? Mais, à ce compte, que devient notre foi à nous-mêmes lorsque nous dormons. Est-ce que Dieu ne peut conserver la foi dans le cœur pendant le temps de l'enfance, qui n'est qu'un sommeil continu? (*Annon potest Deus toto infantia tempore, cum continuo sor-no, fides in illis servare?*) Et si Dieu peut conserver la foi dans le cœur lorsqu'elle y est entrée, pourquoi ne pourrait-il pas l'y susciter en vertu de la foi et des prières de ceux qui viennent présenter l'enfant au baptême? Les luthériens professent donc que le baptême tire toute son efficacité des paroles sacramentelles, qu'il est nécessaire au salut, et qu'il faut baptiser les enfants, chez qui l'ablation baptismale opère, par le Saint-Esprit, quelque chose d'analogue à la foi et à l'amour.

A l'exemple des sectes mystiques du moyen âge, les *anabaptistes*, qui se croyaient appelés à réformer plus profondément l'Eglise et se vantaient de révélation particulières, rejetaient le baptême des petits enfants comme inutile, parce que, disaient-ils, sans la foi le baptême est nul, et que la foi des parrains ne saurait tenir lieu à l'enfant de celle qu'il ne peut avoir. Les *calvinistes* en-enseignaient que les enfants des chrétiens prédestinés au salut sont sanctifiés dès le sein de leur mère. Calvin déclare formellement dans ses *Institutions* que le baptême des enfants n'a pas pour but de les rendre enfants de Dieu, mais qu'il doit être considéré simplement comme un signe extérieur et solennel d'admission dans l'Eglise. (*Unde sequitur non ideo baptizari fidelium liberos, ut filii Dei tunc primum fiant, qui ante alieni fuerint ab Ecclesia, sed solenniter potius signo ideo recipi in Ecclesia, quia promissionis beneficio jam ante ad Christi corpus pertinebant.*)

Partant d'un tout autre principe que celui de la prédestination absolue, les *sociéniens* étaient arrivés, par une route fort différente, au même but que Calvin. Ils n'attachaient aucune vertu régénératrice au baptême, dans lequel ils ne voyaient qu'un symbole. Ils l'ont cependant conservé comme un rite innocent. Les *arméniens* partagent leur sentiment et rejettent surtout la doctrine augustinienne de la damnation des enfants morts sans baptême; car, disent-ils, ce n'est pas la faute de ces enfants, s'ils n'ont pas été baptisés. Le réformateur Zwingle n'admettait pas non plus que les enfants morts sans baptême fussent exclus du salut : *Infantes christianorum sine baptismo decedentes salvari credimus*, a-t-il écrit. Les *quakers*, de leur côté, à l'exemple des mystiques du moyen âge, nient l'utilité du baptême d'eau, parce qu'ils ne l'envisagent que comme un symbole du baptême intérieur ou spirituel, lequel consiste dans la régénération opérée par la lumière de l'Esprit. Nous devons dire, en terminant, que, sous l'influence croissante du rationalisme et du naturalisme, les idées se sont considérablement modifiées sur le sacrement de baptême, dans l'Eglise luthérienne. Beaucoup de théologiens luthériens nient la nécessité du baptême pour les enfants de parents chrétiens. « Les supranaturalistes eux-mêmes, dit M. Haag (*Histoire des dogmes chrétiens*) ont compris qu'un sacrement qui procure la félicité céleste sans la foi était en contradiction directe avec ce principe du protestantisme : la foi seule sauve. Or, qui pourrait

aujourd'hui soutenir sérieusement qu'un enfant venant de naître à la foi justificante, au sens protestant, c'est-à-dire cette foi qui exige un assentiment complet aux promesses de Dieu, et la ferme persuasion que nos péchés nous sont remis à cause du Christ? »

III. — LE BAPTÊME CONSIDÉRÉ AU POINT DE VUE DE LA CRITIQUE RATIONALISTE. Voltaire montre dans le baptême une institution humaine qui n'appartient pas en propre au christianisme et qui remonte bien au delà. L'origine lui en paraît très-naturelle; le baptême est, suivant lui, né de la tendance spontanée de l'esprit humain à donner un sens moral à des mots dont la signification primitive était purement physique, et par suite une portée, une valeur morale aux actes exprimés par ces mots. « Le baptême, dit-il (*Dictionnaire philosophique*), l'immersion dans l'eau, l'aspersion, la purification par l'eau, est de la plus haute antiquité. Etre propre, c'est être pur devant les dieux. Nul prêtre n'osa jamais approcher des autels avec une souillure sur son corps. La pente naturelle à transporter à l'âme ce qui appartient au corps fit croire aisément que les lustrations, les ablutions étaient les taches de l'âme comme elles ôtent celles des vêtements, et en lavant son corps on crut laver son âme. De là cette ancienne coutume de se baigner dans le Gange, dont les eaux étaient réputées sacrées; de là les lustrations si fréquentes chez tous les peuples. Les nations orientales qui habitent des pays chauds furent les plus religieusement attachées à ces coutumes.... Il y avait de grandes cuves dans les souterrains des temples d'Egypte, pour les prêtres et pour les initiés. » Voltaire n'oublie pas de rappeler à ce sujet ce distique d'Ovide :

Ah! nimium faciles, qui tristitia crinia cædis

Fluminea loti posse putatis aqua!

« Le vieux Boudier, ajoute-t-il, à l'âge de quatre-vingts ans, traduisit comiquement ces deux vers :

C'est une drôle de maxime

Qu'une lessive efface un crime. »

L'auteur du *Dictionnaire philosophique* raconte ensuite, à sa manière, l'histoire du baptême chrétien :

« On était obligé de se baigner chez les Juifs quand on avait touché un animal impur, quand on avait touché un mort, et dans beaucoup d'autres occasions. Lorsque les Juifs recevaient parmi eux un étranger converti à leur religion, ils le baptisaient après l'avoir circoncis, et, si c'était une femme, elle était simplement baptisée, c'est-à-dire plongée dans l'eau en présence de trois témoins. Cette immersion était réputée donner à la personne baptisée une nouvelle naissance, une nouvelle vie; elle devenait à la fois juive et pure; les enfants nés avant ce baptême n'avaient point de portion dans l'héritage de leurs frères qui naissaient après eux d'un père et d'une mère ainsi régénérés : de sorte que chez les Juifs être baptisé et renaitre étaient la même chose, et cette idée est demeurée attachée au baptême jusqu'à nos jours : ainsi, lorsque Jean le Précurseur se mit à baptiser dans le Jourdain, il ne fit que suivre un usage immémorial. Les prêtres de la loi ne lui demandèrent pas compte de ce baptême comme d'une nouveauté, mais ils l'accusèrent de s'arroger un droit qui n'appartenait qu'à eux, comme les prêtres catholiques romains seraient en droit de se plaindre qu'un laïque s'ingérât de dire la messe. Jean faisait une chose légale, mais il ne la faisait pas légalement. Jean voulut avoir des disciples, et il en eut. Il fut chef de secte dans le bas peuple, et c'est ce qui lui coûta la vie. Il paraît même que Jésus fut d'abord au rang de ses disciples, puisqu'il fut baptisé par lui dans le Jourdain, et que Jean lui envoya des gens de son parti quelques temps avant sa mort.... A l'égard de Jésus, il reçut le baptême, mais ne le conféra à personne. Cet usage ayant été longtemps un accessoire de la religion judaïque reçut une nouvelle dignité, un nouveau prix de notre Sauveur même; il devint le principal rite et le sceau du christianisme.... Il paraît certain que les apôtres baptisaient au seul nom de Jésus-Christ. Jamais les *Actes des apôtres* ne font mention d'aucune personne baptisée au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit : c'est ce qui peut faire croire que l'auteur des *Actes des apôtres* ne connaissait pas l'Evangile de Matthieu, dans lequel il est dit : « Allez, enseignez toutes les nations, et baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » La religion chrétienne n'avait pas encore reçu sa forme : le symbole même qu'on appelle le symbole des apôtres ne fut fait qu'après eux, et c'est de quoi personne ne doute. On voit, par l'épître de Paul aux Corinthiens, une coutume fort singulière qui s'introduisit alors, c'est qu'on baptisait les morts : « Si l'on n'y a point de résurrection, dit saint Paul, que feront ceux qui reçoivent le baptême pour les morts? » C'est ici un point de fait. On l'on baptisait les morts mêmes, ou l'on recevait le baptême en leur nom, comme on a reçu depuis des indulgences pour délivrer du purgatoire les âmes de ses amis et de ses parents. Saint Epiphane et saint Chrysostôme nous apprennent que, dans quelques sociétés chrétiennes, on mettait un vivant sous le lit d'un mort; le vivant répondait oui; alors on prenait le mort et on le plongeait dans une cuve. Cette coutume fut bientôt condamnée; mais saint Paul, qui y fait allusion, ne la condamne pas; au contraire, il s'en sert comme d'un argu-

ment invincible qui prouve la résurrection.... On ne baptisa d'abord que les adultes; souvent même on attendait jusqu'à cinquante ans et jusqu'à sa dernière maladie, afin de porter dans l'autre monde la vertu tout entière d'un baptême encore récent.... Les Grecs conservèrent toujours le baptême par immersion. Les Latins, vers la fin du viii^e siècle, ayant étendu leur religion dans les Gaules et la Germanie, et voyant que l'immersion pouvait faire périr les enfants dans les pays froids, substituèrent la simple aspersion; ce qui les fit souvent anathématiser par l'Eglise grecque.... Dès le i^{er} siècle, on commença à baptiser les enfants; il était naturel que les chrétiens désirassent que leurs enfants, qui auraient été damnés sans sacrement, en fussent pourvus. On conclut enfin qu'il fallait le leur administrer au bout de huit jours, parce que, chez les Juifs, c'était à cet âge qu'ils étaient circoncis. L'Eglise grecque est encore dans cet usage. Ceux qui mouraient dans la première semaine étaient damnés, selon les Pères de l'Eglise les plus rigoureux. Mais Pierre Chrysologue, au ve siècle, imagina les *limbes*, espèce d'enfer mitigé, et proprement *bord d'enfer*, *faubourg d'enfer*, où vont les petits enfants morts sans baptême, et où les patriarches restaient avant la descente de Jésus-Christ aux enfers. De sorte que l'opinion que Jésus-Christ était descendu aux limbes et non aux enfers a prévalu depuis.... Il a été agité si un chrétien, dans les déserts d'Arabie, pouvait être baptisé avec du sable : on a répondu que non; on a décidé qu'il fallait de l'eau pure, que cependant on pouvait se servir d'eau bourbeuse. On voit aisément que toute cette discipline a dépendu de la prudence des premiers pasteurs qui l'ont établie.... Les anabaptistes ont cru qu'il ne fallait baptiser personne qu'en connaissance de cause : « Vous faites promettre, disent-ils, qu'on sera de la société chrétienne; mais un enfant ne peut s'engager à rien. ».... Les quakers ne font point usage du baptême; ils se fondent sur ce que Jésus-Christ ne baptisa aucun de ses disciples, et ils se piquent de n'être chrétiens que comme on l'était du temps de Jésus-Christ; ce qui met entre eux et les autres communions une prodigieuse différence.

Cette histoire du baptême, écrite avec une légèreté de ton irritante pour la piété, a été, dans ses points principaux, confirmée par la critique du xix^e siècle. Il est certain que toutes les religions ont eu dans leurs rites quelque chose d'analogue au baptême. Tertullien nous apprend que ceux qui célébraient les jeux Apollinaires et Eleusiniens étaient obligés de se baptiser, c'est-à-dire de prendre un bain, afin de se régénérer et d'obtenir l'impunité de leurs crimes.

Longtemps avant que les premières lueurs du christianisme eussent pénétré dans le Nord, le baptême, sous la forme d'une ablution avec de l'eau, était en usage chez les peuples scandinaves. La première partie de l'Edda, la partie poétique, la plus ancienne, met dans la bouche même d'Odin, le Dieu suprême, ces paroles significatives : « Si je veux qu'un homme ne périsse jamais dans les combats, je l'arrose avec de l'eau lorsqu'il vient de naître. » La chronique de Snorro Sturleson nous donne des exemples de cette coutume mise en pratique. Ainsi il nous raconte qu'un seigneur norvégien qui vivait sous Harald aux beaux cheveux, versa de l'eau sur la tête d'un enfant qui venait de naître, et l'appela Håquin, du nom de son père. Le roi Harald lui-même avait été baptisé de cette façon, et la même cérémonie eut lieu à la naissance d'Olaus Frygeson, un autre roi danois. Les Livoniens pratiquaient la même coutume, qui, d'ailleurs, ne pouvait être inconnue des Germains, puisque le pape Grégoire III, dans une lettre adressée à Boniface, l'apôtre du christianisme en Allemagne, lui prescrivit tout ce qu'il doit faire pour ménager les usages déjà existants et les concilier avec le nouveau cérémonial. Il est vraisemblable que tous ces peuples, en lavant ainsi le corps des enfants, voulaient détruire l'effet des conjurations et des malédictions que de mauvais génies pouvaient employer pour jeter un sort sur ces existences naissantes.

Les Hébreux avaient un grand nombre de baptêmes ou purifications; quelquefois, ils se lavaient le corps tout entier; d'autres fois, lorsqu'ils revenaient de la place publique, par exemple, ils se lavaient les bras depuis le coude jusqu'aux extrémités de la main. A côté de ces purifications, on trouve chez les Juifs une cérémonie d'initiation appelée *baptême des prosélytes* : « Celui qui veut se faire Juif, dit un rabbin célèbre, on le circoncit, et, quand il est guéri, on le baigne tout entier dans l'eau en présence des trois rabbins qui l'ont examiné. » Par ces cérémonies, le prosélyte est incorporé à la nation juive, et, comme tel, astreint à toutes les observances de la loi mosaïque. Il y avait une autre espèce de prosélytes qu'on appelait *prosélytes de la porte* : on les baptisait sans les circoncire, aussi n'étaient-ils point réputés Juifs; on n'exigeait d'eux qu'une chose, l'observation des préceptes des noachides. Les premiers s'appelaient *prosélytes de justice*; la circoncision, jointe au baptême, en faisait des hommes nouveaux; ceux qui, jusque-là, étaient leurs parents, cessaient de l'être après cette cérémonie d'initiation et d'incorporation.

Comme nous le voyons, l'immersion était une cérémonie familière aux Juifs. Mais saint Jean,